



ARRETE N° 970-13.25
PORTANT ATTRIBUTION DE MARCHES PUBLICS

Le Président de la Communauté de Communes Sartilly Porte de la Baie ;

- Vu la délibération du 30 avril 2008 portant délégation au Président pour conclure et signer les marchés passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du Code des marchés publics ;
- Vu la délibération du 30 juin 2009 décidant la création d'un Complexe équin à vocation économique et touristique,
- **Considérant** la procédure préalable à la passation de marchés travaux pour la création d'un complexe équin à Dragey-Ronthon,

ARRETE :

Article 1^{er} :

Le lot n° 2 PSF est attribué à l'entreprise NORMANDIE DRAINAGE SAS – 14350 MONTCHAUVET, offre variante pour 253.342,00 € HT ((302.997,03 € TTC).

Sartilly, le 19 juin 2013

Le Président
Claude FOURRE

